

NATURE DE PRESTATIONS	TARIF Applicable au 01/06/2023
C1- Contrôle de conception d'une installation.	110.00 €
C2- Contrôle de réalisation d'une installation autonome.	110.00 €
C3- Contrôle de bon fonctionnement d'une installation autonome.	100.00 €
C4- Contrôle de bon fonctionnement complémentaire dans le cadre d'une transaction immobilière.	180.00 €
C5- Second contrôle en cas de non-conformité.	100. 00 €
C6- pénalité en cas de RDV non honoré par le demandeur. Refus de contrôle En cas de refus de visite ou de non réponse au courrier de rappel en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure dans un délai de 15 jours, l'utilisateur sera facturé du tarif de base délibéré majoré de 100%	L'utilisateur sera facturé du tarif de base délibéré majoré de 100%